

Fonds Desjardins

Revenu court terme



COMMENTAIRE TRIMESTRIEL AU 31 DÉCEMBRE 2022

GESTIONNAIRE DE PORTEFEUILLE :

Desjardins Gestion
internationale d'actifs

DATE DE CRÉATION :

30 juin 1965

CATÉGORIE CIFSC* :

Revenu fixe canadien à court terme

Facteurs ayant contribué au rendement relatif

→ La courbe de taux de deux ans à cinq ans a continué de s'aplatir durant la période et le portefeuille était positionné pour en profiter en sous-pondérant davantage la portion plus courte de la courbe relativement à la portion plus éloignée. De plus, les expositions de crédit à plus long terme étaient favorisées et ces dernières ont bénéficié du glissement sur la courbe. Ce positionnement était jumelé à un biais de durée plus court que la cible qui a bénéficié de la hausse progressive des anticipations de hausses de taux de la part de la Banque du Canada, particulièrement en fin de période. Notre préférence pour les créances d'entreprises et de municipalités non annotées relativement aux titres gouvernementaux en général aura été le plus grand contributeur à la surperformance du fonds.

Facteurs ayant nui au rendement relatif

→ La surpondération du secteur bancaire a limité le rendement excédentaire puisqu'une portion du financement de cette position s'est faite au détriment du secteur énergétique qui a très bien performé.

Changements importants apportés durant la période

→ Le léger biais d'accentuation de la courbe a été conservé et a été amplifié lorsque la courbe 2 ans à 5 ans a atteint -75 points de base, jumelé à un biais court en durée. Nous adhérons davantage au camp de taux plus élevés pour plus longtemps pour contrer les pressions inflationnistes de sorte que le rendement offert par les émissions échéant dans trois ans à cinq ans devrait converger vers celui des émissions dont le terme est de deux ans. La proportion de créances d'entreprises

Fonds Desjardins

Revenu court terme



COMMENTAIRE TRIMESTRIEL AU 31 DÉCEMBRE 2022

GESTIONNAIRE DE PORTEFEUILLE :
Desjardins Gestion
internationale d'actifs

DATE DE CRÉATION :
30 juin 1965

CATÉGORIE CIFSC* :
Revenu fixe canadien à court terme

Changements importants apportés durant la période (suite)

a continué d'être augmentée progressivement contre les titres d'agences fédérales, faute d'obligations provinciales disponibles.

* CIFSC réfère à Canadian Investment Funds Standards Committee. Le CIFSC a pour mandat de normaliser la classification des fonds d'investissement au Canada. <http://www.cifsc.org/>.

Les informations fournies dans ce document sont présentées à des fins d'illustration et de discussion seulement. Elles ne devraient pas être considérées comme des conseils d'investissement ou des recommandations d'achat ou de vente de titres, ou des recommandations de stratégies de placement particulières. Ce document ne doit en aucun cas être considéré ou utilisé aux fins d'offre d'achat de parts dans un fonds ou de toute autre offre de titres, quelle que soit la juridiction. L'information se veut générale et destinée à illustrer et à présenter des exemples relatifs aux capacités de gestion du gestionnaire de portefeuille cité dans ce document. Toutes les perspectives, observations et opinions sont sujettes à des changements sans préavis. Les informations présentées sur le contexte de marché et la stratégie représentent un sommaire des observations du gestionnaire de portefeuille cité à l'égard des marchés dans leur ensemble et de sa stratégie à la date indiquée. Différentes perspectives peuvent être exprimées basées sur des styles de gestion, des objectifs, des opinions ou des philosophies différents. En aucun cas ce document ne peut être reproduit, en tout ou en partie, sans avoir obtenu la permission écrite du gestionnaire de portefeuille cité.

Les Fonds Desjardins ne sont pas garantis, leur valeur fluctue fréquemment et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement futur. Un placement dans un organisme de placement collectif peut donner lieu à des frais de courtage, à des commissions de suivi, à des frais de gestion et à d'autres frais. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. Les Fonds Desjardins sont offerts par des courtiers inscrits.

La marque Desjardins est une marque de commerce de la Fédération des caisses Desjardins utilisée sous licence.